



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 février 2019 à 18h00

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*
Mme Monique RABEREAU, *Adjointe au maire*
Mme Bernadette BACHES, Mme Dominique BASSINO, M. Christophe DELOUBES, Mme Brigitte GUYONNET, Mme Lydia LIPOVAC, M. Jean MATHAT et M. Gabriel NAGOT, *Conseillers Municipaux*.

Absents

M. Michel BAILLY ayant donné pouvoir à Mme Monique RABEREAU.
M. Alain CAILBOURDIN ayant donné pouvoir à M. Sylvain COINTAT.

Mme Lydia LIPOVAC est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

1. Aménagement de la RD4 aux Braults

M. le maire rappelle que la consultation des entreprises a eu lieu du 3 au 22 janvier 2019.

A l'issue de la consultation, seulement 2 entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 janvier 2019 afin de déterminer l'offre la moins disante.

Les critères de sélection selon le règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 100 points pondérés à 60 %
- Délai d'exécution : 100 points pondérés à 30 %
- Valeur technique : 100 points pondérés à 10 %
 - Organisation générale du chantier 15 points
 - Provenance et quantité des principales fournitures 10 points
 - Procédure et moyens d'exécution 35 points
 - Mesures en faveur du développement durable 15 points
 - Moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier 15 points
 - Planning prévisionnel des travaux 10 points

Offre de MERLOT : 42.473,40 €

Offre de COLAS : 57.600,00 €

Après étude des dossiers techniques, l'entreprise MERLOT totalise 95.5 points contre 70 points pour l'entreprise COLAS.

L'entreprise retenue a 2 mois maximum pour débiter l'opération à compter de la date de notification du marché.

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal attribue le marché à l'entreprise MERLOT.

M. le Maire précise qu'il est prévu d'intégrer à l'opération l'achat d'un radar pédagogique mobile. Un système de ralentissement, côté ouest, est également à l'étude.

2. Questions diverses

- Compte rendu du conseil d'école du 7 février 2019 : Les enseignantes souhaiteraient que du mobilier soit racheté (tables, chaises), qu'une alarme anti-attentat soit installée ainsi qu'une sonnette (en relation avec la porte extérieure) dans la classe maternelle. Les demandes seront étudiées en commission de finances.

TOUR DE TABLE

- Le char pour le comice agricole a été retenu auprès du comité des fêtes de Saint-Satur. Un courrier sera envoyé à chaque jeune fille de la commune en âge de participer à l'élection de la Miss Tracy. Cette élection aura lieu le samedi 23 mars 2019 à 18h30 à la mairie où un vin d'honneur sera organisé.

Fin de la séance 18h35.